

## **Déclaration Liminaire CFDT au CHSCT des DDI du 10 novembre 2022.**

Monsieur le président – mesdames et messieurs les représentants de l'administration et collègues des autres organisations syndicales –.

Aujourd'hui – se tient la dernière réunion de cette instance essentielle qu'est le CHSCT des DDI. Après les élections professionnelles de décembre, la **CFDT** veillera à ce que les sujets restants à traiter par cette instance le soit par celle qui lui succédera.

Concernant les défis à venir qui attendent les Français et donc les agents des DDI, la **CFDT** comprend que l'administration se doit d'appliquer des mesures de sobriété énergétique.

Lorsque le gouvernement demande à ses concitoyens d'économiser l'énergie, il convient de veiller à ce que les mesurées administratives imposées aux agents ne dégradent pas les conditions de travail déjà tendues au sein des DDI. Dans certaines directions il est d'ores et déjà question de fournir des polaires aux agents, ou d'inciter à plus de télétravail pour faire porter l'augmentation des coûts de l'énergie aux seuls agents.

L'effort de sobriété ne doit pas porter sur les seuls agents, tandis que l'État s'exonèrerait de tout effort substantiel. La **CFDT** demande qu'un état des lieux précis portant sur le respect de la norme RT 2020 ainsi que sur les systèmes d'éclairage et de chauffage soit établi pour chaque implantation de l'ATE.

Cet état des lieux, transmis aux représentants des futures instances nationales et locales, permettra d'établir un plan d'action pluriannuel volontariste et chiffré, sous peine de voir une fois de plus l'État se heurter de plein fouet à la classique dichotomie du prescripteur qui s'abstient de se soumettre aux obligations qu'il impose aux autres

Ce sujet étant à l'ordre du jour de notre instance la **CFDT** attend de voir les propositions que fera l'administration sur ce sujet.

Merci de votre attention.